

08 DEC 2022

DECISION n° 1041 /MEPS/CAB/DRH du
portant nomination à titre exceptionnel de Monsieur **YAPI Benoît**, en qualité
de Responsable du Centre Social de Vavoua

LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique ;
- Vu** le décret n°91-814 du 11 décembre 1991 portant classification des établissements sanitaires sociaux ;
- Vu** le décret n° 2016-1141 du 21 décembre 2016 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu** le décret n° 2021-803 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ;
- Vu** le décret n°2022-268 du 19 avril 2022 portant nomination du Vice-Président ;
- Vu** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1 : Monsieur **YAPI Benoît**, matricule 380716-G, Maître d'Education Spécialisée est nommé à titre exceptionnel en qualité de Responsables du Centre Social de Vavoua.

Article 2 : la présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 08 DEC 2022

Me Adama KAMARA

AMPLIATIONS :

- MEPS/CAB	01
- MEPS (IG-DGE-DGT-DGPS)	04
- MEPS (IPSCGRAE, CNPS, CNAM)	03
- MEPS/DRPS	29
- D/ Contrôle Financier -Solde	02
- Intéressé	01
- Dossiers/Chrono :	02